

L'Armée XXI entraînera la dissolution de... : La brigade territoriale 10

Autor(en): **Roubaty, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **148 (2003)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-347088>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Armée XXI entraînera la dissolution de...

La brigade territoriale 10

Avant de devenir l'organisation territoriale que nous connaissons aujourd'hui, le service territorial a connu dix restructurations depuis sa création à la fin du siècle dernier, la première ordonnance du Conseil fédéral datant du 8 mars 1887.

■ Br Daniel Roubaty¹

Historique

C'est seulement en 1948, à la suite des expériences de la Deuxième Guerre mondiale et du Rapport final du chef de l'Etat-major général, qu'apparaît une conception d'engagement logiquement élaborée et que l'on structure une véritable hiérarchie au sein de l'organisation territoriale. Les premières zones territoriales – elles sont au nombre de 4 – voient alors le jour et le canton du Valais, partagé par la limite des langues, est coupé entre la zone territoriale 1 et la zone territoriale 3.

Cette situation dure jusqu'à la mise sur pied de l'Organisation des troupes 1961 (OT 1961) qui remplace les quatre zones par six brigades territoriales, une dans le secteur de chaque corps d'armée de campagne et trois dans le corps d'armée de montagne. Le 1^{er} janvier 1962, le Valais devient pour la première fois un ensemble territorial que l'on place sous les ordres du colonel-brigadier Guy de Weck (1907-

1983). Les limites du secteur de la brigade territoriale 10 englobent également le Chablais vaudois, la Haute-Gruyère et l'Oberland bernois, car la structure adoptée tient compte des impératifs de la conduite du combat du corps d'armée de montagne. Deux modifications essentielles entrent encore en vigueur à ce moment-là:

■ Les brigades territoriales sont subordonnées aux commandants des corps d'armée (les anciennes zones dépendaient directement du commandant de l'armée).

■ Les formations de soutien du troisième échelon sont attribuées aux commandants des brigades territoriales, et non plus à l'état-major de l'armée.

Ainsi, les brigades nouvellement créées deviennent aussi les organes de soutien des corps d'armée, mission qui avait disparu du cahier des charges du service territorial en 1931, bien avant le début de la Deuxième Guerre mondiale.

Nouvelle restructuration environ dix ans plus tard, le 1^{er} janvier 1970. Les six brigades

territoriales deviennent – à nouveau pourrait-on dire – des zones territoriales. Les missions n'ont pas changé mais l'ordonnance du Conseil fédéral du 21 octobre 1970 fixe de nouvelles limites. Pour mieux tenir compte des impératifs de la défense générale et faciliter la collaboration entre l'armée et les gouvernements cantonaux, on fait coïncider strictement les frontières cantonales et les limites territoriales. Par rapport à l'ancienne brigade, la nouvelle zone territoriale 10 voit donc son rayon d'action réduit, mais ce n'est pas définitif.

Le 1^{er} avril 1969, le brigadier Jean-Charles Schmidt (1914-1979) prend le commandement de la brigade territoriale, succédant au brigadier de Weck. La zone territoriale 10 existera jusqu'à la fin de l'Armée 61, soit à la fin 1994. Au brigadier Schmidt succède le 1^{er} janvier 1977 le brigadier Jean-Gabriel Digier. En 1985, c'est le brigadier Bruno Deslarzes qui en reprend le commandement. Le 1^{er} juillet 1989, celui-ci transmet le sceptre au brigadier Bernard Mayor qui le conserve jusqu'à fin 1993. Finalement, c'est le brigadier Dominique Juilland

¹ Commandant de la brigade territoriale 10.

qui devient, le 1^{er} janvier 1994, le dernier commandant de la zone territoriale 10.

Avec l'avènement d'Armée 95, la zone territoriale 10 redevient la brigade territoriale 10. Sa mission demeure inchangée: assurer le service territorial dans le canton du Valais et assurer la logistique des formations engagées dans un secteur comprenant le canton du Valais, l'Oberland bernois, la Haute Gruyère, le Pays d'Enhaut et le Chablais vaudois. Le brigadier Juilland commande la brigade territoriale 10 jusqu'à fin 1995. Le brigadier Luc Fellay lui succède le 1^{er} janvier 1996. Il en conserve le commandement jusqu'à fin 1999. Le 1^{er} janvier 2000, l'auteur de ces lignes devient le huitième commandant de cette Grande Unité.

Les structures actuelles

La brigade territoriale 10 compte actuellement environ 7500 militaires. Ceux-ci sont incorporés dans les 16 états-majors et 47 unités que compte aujourd'hui la brigade. L'ordre de bataille actuel date du 1^{er} janvier 2000. En effet, 6 unités du régiment de soutien 12 ont été dissoutes à fin 1999: la compagnie d'état-major du régiment de soutien 12, la compagnie de poste de campagne 122, les compagnies de soutien II/121 et II/122 ainsi que les compagnies de subsistance III/121 et III/122. Ces dissolutions ont été complétées, toujours à fin 1999, par les mesures suivantes: la compagnie de poste de campagne 121 est devenue troupe d'armée et la compagnie de matériel VII/121 a été transformée en

Materialversorgungskompanie VII/122 (compagnie de soutien en matériel).

Les militaires qui composent aujourd'hui cette Grande Unité proviennent avant tout du Valais (près de la moitié) et de l'Oberland bernois (près d'un tiers). Les autres proviennent du reste de la Suisse romande et se retrouvent au sein du régiment d'hôpital 12, du groupe vétérinaire 6 ou du groupe du train 10. La brigade territoriale 10 est donc bilingue, pratiquement moitié-moitié.

L'évolution à partir de 1970

Depuis le début de l'histoire de la zone territoriale 10, ses structures ont fortement évolué. Dans le domaine de la sécurité et de la protection d'ouvrages, la zone territoriale 10 a disposé, de 1970 à 1994, de 3 détachements de police auxiliaire (dont le nom s'est transformé en celui de compagnie de police territoriale) et de 6 compagnies de fusiliers du landsturm. A partir de 1995, c'est le tout nouveau régiment territorial 10, composé des *Gebirgsfüsilierbataillon* 88 et 89 ainsi que du bataillon de fusiliers de montagne 202, qui reprend cette mission.

Dans le domaine du génie, la zone territoriale 10 a disposé, de 1980 à 1994, de la *Gerätekompanie* VI/10 (compagnie d'engins du génie). Actuellement, les Grandes Unités territoriales ne disposent plus de moyens du génie propres.

Le groupe d'assistance 10, composé de 19 détachements, regroupe tous les moyens de la

Ordre de bataille de la brigade territoriale 10

- état-major de la brigade territoriale 10
- bataillon d'état-major de la brigade territoriale 10
- groupe train 10
- groupe vétérinaire 6
- Stab Territorialregiment 10
- Gebirgsfüsilierbataillon 88
- Gebirgsfüsilierbataillon 89
- bataillon de fusiliers de montagne 202
- état-major du régiment d'hôpital 12
- bataillon sanitaire 12
- groupe mobile d'hôpital 51
- Spitalabteilung 53
- état-major du régiment de soutien 12
- bataillon de soutien 121
- Versorgungsbataillon 122

nouvelle zone dans le domaine de l'assistance. Le 1^{er} janvier 1980, ce groupe est réorganisé en deux groupes indépendants, le groupe d'assistance 101 et le *Betreuungsabteilung* 102, chacun étant composé de 4 compagnies. Ces groupes disparaissent avec l'Armée 61. Les moyens actuels d'assistance ont été fortement réduits et, depuis 1995, ils sont concentrés à la compagnie d'état-major de la brigade territoriale II/10. C'est une spécificité des deux brigades territoriales de l'Armée 95 car, dans les quatre divisions territoriales, les moyens d'assistance sont intégrés au sein de la compagnie d'état-major des régiments territoriaux.

En 1970, les moyens sanitaires de la zone sont fort modestes et comprennent deux unités de train sanitaire qui seront dissoutes au début des années 80 ainsi que le groupe sanitaire territorial 98, composé de 4 détachements sanitaires territoriaux (qui s'appelleront quelques années plus tard compagnies sanitaires territoriales). Le groupe a été dissous lors de la réforme «Armée 95». Les régiments d'hôpital 11 et 12 sont créés le 1^{er} janvier 1983. A partir de 1995, seul subsiste le régiment d'hôpital 12, quelque peu réduit par rapport à son articulation initiale.

Le groupe vétérinaire 6 existe à la zone territoriale 10 depuis 1971. Lors de la réforme «Armée 95», il perd simplement sa compagnie d'état-major. Avec l'état-major de brigade et le bataillon d'état-major (lequel a toutefois vu ses structures internes fortement évoluer), il forme le trio des for-



Le jeudi 11 juillet 2002, place Marjorie à Sion, le commandant du bataillon de fusilliers de montagne 202 remet son drapeau à son commandant de brigade.

mations qui a perduré tout au long de l'existence de la zone territoriale, puis de la brigade territoriale 10.

Dans le domaine du soutien, les modifications ont été nombreuses. Au début des années 70, le soutien de l'armée comprend trois échelons: le consommateur (la troupe), le distributeur (les formations de soutien des divisions et brigades de combat) et le fournisseur (la base, c'est-à-dire les zones territoriales). Pour remplir sa mission, la zone territoriale 10 dispose du régiment de ravitaillement 101, composé d'un groupe de subsistance, de deux groupes de munitions et d'un groupe de matériel. Une nouvelle conception du soutien est mise en place à partir de 1977. Elle a pour principal objectif la création d'une voie de

ravitaillement directe de la base à la troupe combattante.

Les bataillons de ravitaillement et les bataillons de matériel des divisions sont alors dissous et leurs effectifs, ainsi que ceux des groupes de ravitaillement des brigades sont intégrés dans les régiments de soutien nouvellement constitués. C'est ainsi que la zone territoriale 10 compte, à partir de 1977, le *Versorgungsregiment* 11 (régiment de landwehr) et le régiment de soutien 12 (régiment mixte, élite et landwehr). A cette occasion, les formations de la Poste de campagne passent également des divisions aux zones. La zone territoriale 10 est dès lors en mesure d'exploiter 8 places de soutien de base dans le secteur dont elle a la responsabilité logistique. A partir du 1^{er} janvier 1985, tous

les régiments de soutien deviennent mixtes, élite et landwehr. Le *Versorgungsregiment* 11 est dissous à l'occasion de la réforme « Armée 95 ».

Dans le domaine du sauvetage (de la protection aérienne comme on disait alors), la zone territoriale 10 compte le bataillon de protection aérienne 34 dans ses rangs à partir de 1983. Celui-ci deviendra le bataillon de sauvetage 34 le 1^{er} janvier 1995.

Finalement, les moyens de transport de la zone territoriale 10 ont également fortement évolué tout au long de l'histoire de cette dernière. La compagnie de transport automobile 26, jusqu'alors formation de transport de la zone territoriale 10, passe en 1979 à la division de montagne 10, laquelle, en retour, cède à la zone le groupe de transport automobile 10 avec ses trois compagnies. Lors de la réforme « Armée 95 », les

Grandes Unités territoriales perdent leurs moyens de transport. Ceux-ci deviennent moyens du corps d'armée. Le groupe de transport automobile 10 est, quant à lui, dissous à cette occasion.

L'aide en cas de catastrophe en Valais

L'aide militaire en cas de catastrophe se déroule sous la responsabilité du commandant de la Grande Unité territoriale concernée. Ces dix dernières années, le canton du Valais a malheureusement été durement touché à plusieurs reprises.

Inondation et avalanches

C'est ainsi que le brigadier Mayor, en 1993, a conduit les formations engagées suite à l'inondation qui a ravagé la ville de Brigue. En septembre 1993, les précipitations sur les Alpes atteignent des records: en trois jours 150 litres au

mètre carré, soit le double des précipitations mensuelles. Les matériaux charriés par la Salina s'accumulent à la hauteur du pont du même nom en ville de Brigue et provoquent, le vendredi 24 septembre en fin d'après-midi, l'inondation du centre de la ville.

Des moyens militaires sont engagés dès le lundi 27. Il s'agit de formations issues des écoles de recrues de protection aérienne 276 et 277 ainsi que d'un détachement de l'Ecole de recrues du génie 256. L'engagement dure jusqu'au 29 octobre. Finalement, ce sont plus de 1500 militaires qui fournissent 14000 jours de travail au profit de la commune de Brigue et des communes avoisinantes. Les formations engagées – des formations de PA, de police de route, du génie, de l'infanterie et des cyclistes – l'ont été pour des tâches de débarrassage, de sécurité et de remise en état.



Camp de l'armée pour handicapés à Fiesch: des militaires du régiment d'hôpital 12 préparent leurs hôtes pour un déplacement.

Le dimanche 21 février 1999 en début de soirée, la région d'Evolène est durement touchée par des avalanches. Il incombe au brigadier Fellay de répondre aux demandes d'aide des autorités. Cet engagement comporte deux phases bien distinctes. Dans la nuit du 21 au 22 février, le commandant de la brigade territoriale 10 conduit l'engagement d'un détachement de l'école de recrues de forteresse 58, stationnée à Sion. Cet engagement complète celui de la colonne de secours de la région 2 du Corps des gardes-fortifications. Du matériel militaire pour la recherche en cas d'avalanches est

mis à disposition par les différents arsenaux sis en Valais.

Le 24 février, des spécialistes alpins issus du cours alpin de la division de montagne 9 viennent renforcer les effectifs engagés. Ils ont dû passer par l'Italie pour rejoindre le Valais, les axes routiers alpins étant fermés à cause de la situation météorologique. A partir du 25, des militaires du groupe de défense contre avions moyen 43 et des spécialistes sanitaires du régiment d'hôpital 9 sont engagés à différents emplacements en Valais, là où des avalanches ont causé de gros dommages (Evolène, Fiesch, Leukerbad, Glurigen, Lourtier, etc.). La première phase s'achève le 3 mars.

La seconde phase se déroule en juin et juillet de la même année. Trois bataillons du génie, un bataillon de sauvetage (le 34, celui de la brigade) et des éléments d'un groupe d'artillerie de la brigade de forteresse 23 sont subordonnés au brigadier Fellay, afin de réparer les dommages causés par les avalanches de l'hiver précédent.

Coulée de boue à Gondo

Samedi 14 octobre 2000, peu après 10 heures: une immense coulée de boue coupe le village de Gondo en deux. 13 habitants du village sont portés disparus. C'est à mon tour de conduire l'aide militaire au profit du canton du Valais. A 12 heures 30, je participe à Sion à la première séance de la cellule catastrophe du canton. L'aide de l'armée est immédiatement demandée et les premiers éléments – éléments de reconnais-



Exercice «HELIOS»: la vigilance des soldats du régiment territorial 10 n'a pas été prise en défaut.

sance aérienne – sont disponibles dès la fin de l'après-midi. Les conditions météorologiques exécrables empêchent d'aller au-delà de Simplon-Village. Les premiers contacts avec les autorités communales concernées sont pris et l'engagement de l'armée est décidé pour le lendemain.

C'est une compagnie de l'école de recrues de sauvetage de Wangen an der Aare qui est formation d'intervention. Les militaires de cette unité, qui vont aborder leur dernière semaine de service, sont en congé. Ils arrivent sur place le dimanche matin. Bien qu'ayant demandé et obtenu l'engagement de toute la compagnie d'intervention, j'avais décidé de n'engager qu'une section à Gondo et de garder le reste en réserve dans la vallée du Rhône. Comme attendu, le Rhône a débordé à plusieurs endroits

durant la nuit du 14 au 15. Après un déplacement des plus difficiles (le trafic routier étant souvent interrompu par des inondations), cette unité arrive en Valais en fin de matinée. Je l'engage à Gondo, à Martigny et à Gampel-Steg.

Ce n'est que vers 14 heures que les premiers sauveteurs peuvent se mettre au travail à Gondo, une fois que le feu vert a été donné par le géologue cantonal. Au vu de l'ampleur des dégâts (presque tout le canton est touché), une nouvelle demande d'aide est adressée le dimanche 15 octobre. Le bataillon d'aide en cas de catastrophes 4 et le régiment de chemin de fer 1, qui entrent en service le lundi 16, sont mis à ma disposition.

Dès le jour suivant, ces formations œuvrent à Gondo, Fully et Baltschieder pour le ba-

taillon d'aide en cas de catastrophes 4 et sur tous les tronçons de voie ferrée endommagés pour le régiment de chemin de fer 1. Les hommes de ce dernier corps de troupe œuvrent au profit des CFF sur le tronçon Salquenen – Brigue, au profit du Brig – Visp – Zermatt (BVZ) entre Brigue et St. Niklaus, au profit des Transports publics du Chablais, du Furka – Oberalp et du Martigny – Orsières. Ils contribuent de manière décisive à rétablir les transports par chemin de fer en Valais. Dans le même temps, la compagnie technique du bataillon du génie 37 récupère plus de 3500 mètres cubes de bois flottant sur le Léman, qui rendait toute navigation des plus dangereuses. On voit donc qu'en cas de nécessité, la responsabilité territoriale peut dépasser les frontières cantonales.

Le bataillon d'état-major de la brigade est également engagé, avant tout pour des missions de sécurité. C'est ainsi que près de 200 militaires sont en action le lundi 16, 700 le mardi 17, près de 1200 du 18 au 21, puis 900 le 22, 700 du 23 au 25 et 350 les 26 et 27. Plus tard, des éléments de la compagnie de sapeurs II/8 et des parties du bataillon de sauvetage 35 viennent relever les formations engagées. L'action «STOCKALPER» se termine à fin novembre: plus de 11000 journées de travail ont été fournies.

Les derniers services

Les derniers cours de répétition des corps de troupe de la brigade territoriale 10 ont eu

lieu, pour la plupart, en 2002 déjà. Seuls le bataillon d'état-major, le régiment de soutien 12 et le bataillon de sauvetage 34 accompliront leur dernier service en 2003. Ils ont été placés sous la devise «Finir en beauté». Lors de chaque remise du drapeau, un représentant des autorités politiques s'est adressé à la troupe. L'autorité politique témoigne ainsi sa reconnaissance aux citoyens accomplissant leurs obligations militaires et adresse un message particulier aux nombreux militaires accomplissant vraisemblablement leur dernier cours de répétition. Afin de souligner le caractère particulier de ces services, le dernier de toutes ces formations, chaque commandant de bataillon ou de groupe a, à la suite du message des autorités, remis son drapeau ou son étendard au commandant de brigade. Chacune de ces cérémonies s'est déroulée dans un cadre bien choisi et dans un climat de réelle émotion.

Les hommes et les femmes du groupe mobile d'hôpital 51, du groupe d'hôpital 53 et du bataillon sanitaire 12 ont eu le privilège de mettre sur pied deux camps de l'armée pour handicapés. Chacun de ces camps, d'une durée de onze jours, a regroupé plus de soixante hôtes handicapés, certains l'étant lourdement. Ils ont eu lieu à Fiesch, dans la vallée de Conches en mai et juin. Les militaires du régiment d'hôpital 12 ont eu à s'occuper de leurs hôtes aussi bien pour les loisirs (visites, jeux, sport, activités d'intérieur, etc.) que pour les soins, les transports, les repas. La parfaite réussite de ces

deux camps, saluée d'ailleurs dans la presse valaisanne, a nécessité de hautes qualités d'organisation et de conduite de la part des cadres, beaucoup de patience, de sang-froid et de chaleur humaine de la part des soldats.

Le régiment territorial 10 a accompli son dernier cours de répétition en juin et juillet 2002. Ses trois bataillons ont eu des destins fondamentalement différents. Le *Gebirgsfüsilierbataillon* 88 a été engagé au profit des polices cantonales bernoises, fribourgeoises, neuchâtelaises et vaudoises, dans le cadre de l'appui par l'armée à Expo.02. Le *Gebirgsfüsilierbataillon* 89 a été chargé de missions de protection d'ambassades à Berne. Le bataillon de fusiliers de montagne 202 a pu, lui, parfaire son instruction.

Deux exercices de haut niveau étaient au programme des Romands du régiment territorial 10. L'exercice «GYPAE-TE», conçu et dirigé par le commandant de bataillon, a permis d'entraîner, l'une après l'autre, toutes les unités du bataillon dans un exercice ayant pour thèmes la protection d'ouvrages civils et la relève. L'exercice «HELIOS», dirigé par le commandant de la brigade territoriale 10, a impliqué l'état-major du régiment et le bataillon de fusiliers de montagne 202. D'une durée de onze jours, il a permis de tester pratiquement toutes les facettes de la protection d'ouvrage, mission primaire de l'infanterie territoriale. Cet exercice a été le haut fait des neuf ans d'existence du régiment territorial 10, créé lors de la réforme



Les hommes de la colonne du train IV/10 en action au-dessus des Pléiades.

«Armée 95», qui sera dissous à la fin de cette année.

Le groupe du train 10 et le groupe vétérinaire 6 ont accompli leur dernier service en octobre, dans la région de Martigny. Le groupe vétérinaire 6 avait pour mission principale d'appuyer le groupe du train dans le domaine des transports de chevaux et des soins vétérinaires. Les hommes et chevaux du groupe du train 10 ont œuvré au profit de collectivités publiques dans le val de Bagnes, dans la région de Boncourt, dans celle de Vallorbe et des Pléiades. A chaque fois, il s'est agi d'effectuer des transports dans des terrains où seul

le cheval est à même de se déplacer. A la fin de son service, le groupe du train 10 a fièrement défilé dans les rues de Martigny. Un public nombreux et chaleureux – parmi eux de nombreux anciens cadres ou soldats – a applaudi les 130 chevaux du groupe.

Les cours de répétition 2003 s'échelonneront de mi-août à fin novembre. Ils seront également, pour chacun des corps de troupe concernés, l'occasion de «finir en beauté».

Le futur

Avec l'entrée en vigueur d'Armée XXI prévue pour le

1^{er} janvier 2004, la brigade territoriale 10 sera dissoute. Ainsi, après quarante-deux ans d'étroite collaboration au service des autorités et de la population valaisanne, cette Grande Unité disparaîtra du paysage militaire suisse. Regrets, nostalgie, émotion, tristesse: bien sûr! Mais surtout fierté de la mission remplie, sentiment du devoir accompli et confiance dans le futur.

La brigade territoriale 10, comme chacune des six Grandes Unités territoriales, a aujourd'hui une responsabilité territoriale et une responsabilité logistique. Avec l'Armée XXI, ces deux domaines seront

séparés. Pour le service territorial, la Suisse sera divisée en quatre régions. La région territoriale 1 comprendra les six cantons actuels de la division territoriale 1, à savoir Berne, Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Jura, plus le canton du Valais. Pour chacun de ces cantons, le commandant de la région territoriale disposera d'un état-major de liaison territorial cantonal. Les responsabilités et compétences resteront pratiquement les mêmes, que ce soit en temps de paix ou en situation de crise. Pour la logistique, il n'y aura plus qu'un seul secteur: la Suisse. En effet, toutes les formations logistiques de l'armée seront regroupées au

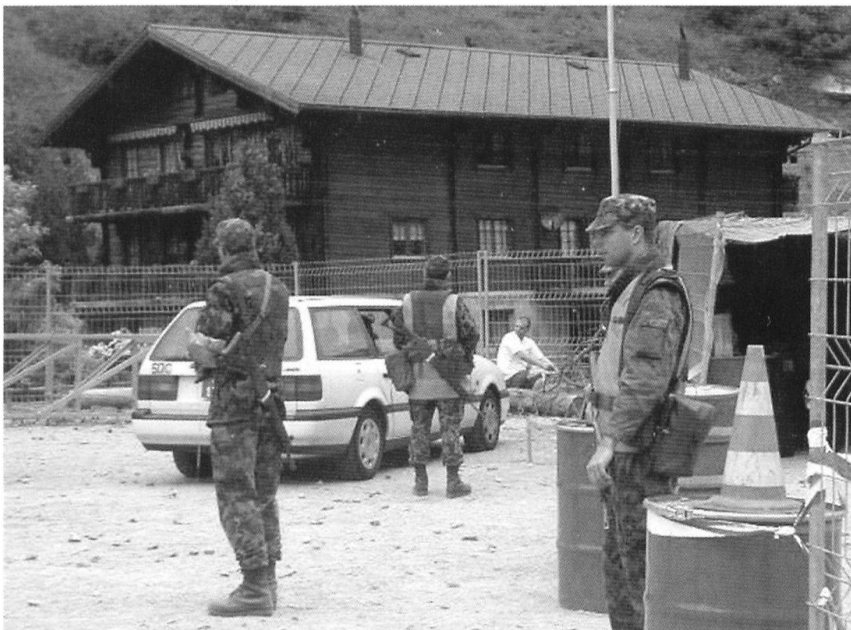
sein de la seule et unique brigade de logistique 1.

Avec la disparition de l'infanterie territoriale, le gros des militaires du régiment territorial 10 sera intégré dans les bataillons d'infanterie mécanisée de la brigade de montagne 10. Ceux du groupe du train 10 et du groupe vétérinaire 6 rejoindront le Centre de compétence «Animaux de l'armée et service vétérinaire», rattaché à la Formation d'application logistique, l'ensemble des écoles de recrues et de cadres pour la logistique, qui succède à l'actuel Office fédéral des armes et services de la logistique. Ceux du régiment d'hôpital 12 et du régiment de soutien 12 rejoindront les rangs de la brigade lo-

gistique 1. Ceux du bataillon de sauvetage 34 seront incorporés dans les bataillons d'aide en cas de catastrophes de la Formation d'application «génie – sauvetage – ABC». Ceux du bataillon d'état-major rejoindront l'une ou l'autre des formations d'aide au commandement ou des formations de quartier général. Quant aux officiers de l'état-major de brigade, la plupart seront arrivés au terme de leur carrière militaire. Pour les autres, ils rejoindront différents états-majors de Grande Unité de l'Armée XXI.

La règle première que j'ai fixée pour les cadres et les soldats de la brigade est d'«agir en fonction d'un objectif et non par habitude». La dissolution de la brigade territoriale 10 s'inscrit dans cet objectif majeur d'adaptation de l'outil militaire suisse à la menace et à la situation internationale actuelles et futures ainsi qu'aux moyens démographiques, économiques et financiers de notre pays. Ne nous accrochons donc pas aux habitudes. Tournons-nous vers le futur, avec confiance. Ce ne sont pas les structures qui doivent perdurer, mais bien l'esprit qui animait et qui anime encore ceux qui ne doivent avoir qu'un seul souci: celui d'être au service de leur patrie.

D. R.



Dispositif de protection mis en place par une unité du bataillon de fusiliers de montagne 202 lors de l'exercice «GYAPÈTE».